

# CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Avril 2021

**PRESENTS** : Mme GOURAUD Sylvie, SAVOYE Gérard, Mme FLOCH Françoise, BOUSSARIE Alain, Mme WHYTE Muriel, BOGET Bruno, MAGIN Jean-Pierre, Mme MISSAULT Marie-Pierre, RIEU Quentin, Mme BAILLET Nathalie, BUFFARD Gilbert, Mme BOISSAVIT Valérie, Mme NEVERS Juliette, GACHON Didier, Mme LAINÉ Corinne

**SECRETAIRE** : Mme WHYTE Muriel

.....

Le compte rendu du conseil du 02.03. 2021 est accepté à l'unanimité des présents.

## 1- Vote des comptes administratifs 2020 : budget principal et budget CDE :

### Budget principal :

Après avoir entendu la présentation des comptes de l'année 2020 et considérant le fait qu'il y a lieu de statuer sur ces derniers :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- approuve le compte administratif 2020 du budget principal mis au vote par Monsieur Gérard SAVOYE, doyen de l'Assemblée, qui fait ressortir les résultats suivants :

Excédent fonctionnement de **922 457,65 €**

Déficit d'Investissement de **51 974,19 €**

### Budget Caisse des Ecoles :

Après avoir entendu la présentation des comptes de l'année 2020 et considérant le fait qu'il y a lieu de statuer sur ces derniers :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- approuve le compte administratif 2020 du budget principal mis au vote par Monsieur Gérard SAVOYE, doyen de l'Assemblée, qui fait ressortir les résultats suivants :

Excédent fonctionnement de **20 995,25 €**

## 2- Vote des comptes de gestion 2020 : budget principal et budget CDE :

### Budget principal :

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte de gestion 2020 qui s'avère être l'exact reflet du compte administratif.

### Budget Caisse des Ecoles :

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte de gestion qui s'avère être l'exact reflet du compte administratif.

## 3- Affectation des résultats : budget principal et budget CDE :

### Budget principal :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'affecter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de 2020 au budget primitif 2021.

Les membres de l'Assemblée, à l'unanimité des présents, décident d'affecter :

- **51 914,19 €** au compte *1068 excédent de fonctionnement capitalisé* en recettes d'investissement,
- **870 483,46 €** au compte *002 excédent de fonctionnement antérieur reporté* en recettes de fonctionnement.

### Budget Caisse des Ecoles :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'affecter les résultats de la section de fonctionnement de 2020 au budget primitif 2021.

Les membres de l'Assemblée, à l'unanimité des présents, décident d'affecter **20 995,25 €** au compte *002 excédent de fonctionnement antérieur reporté*.

#### 4- Vote des taxes 2021 :

Madame le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2020 :

- Taxe d'Habitation : 9,10 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 15,31 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 87,60 %

Elle ajoute que la commune ne percevra plus de Taxe d'Habitation (TH) à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires.

Elle ne percevra plus que le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Le taux de TFPB du Département qui est de 25,98 %, sera ajouté à celui de la commune pour compenser la perte de ressource liée à la suppression de la TH.

Un coefficient multiplicateur calculé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) permettra à la commune de percevoir à l'euro près le montant représentant la TH 2020.

Suite à la compensation de la perte de TH par la part Départementale de TFPB, le taux de TFPB de la commune pour 2021 est de **41,29 %** (soit 15,31% part communale + 25,98 % part départementale)

Au vu des résultats de clôture de l'exercice précédent et des prévisions budgétaires 2021 établies en commission des finances, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, fixe les taux des taxes fiscales pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **41,29 %**
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : **87,60 %**

#### 5- Vote des budgets primitifs 2021 : budget principal et budget CDE :

##### Budget principal :

Après lecture par Madame le Maire des propositions de la commission finances, il est voté en équilibre par 12 voix « Pour » et 3 « abstentions ».

Il s'élève à :

- Section de fonctionnement **1 828 888,46 €**
- Section d'investissement **1 123 413,00 €**

##### Budget Caisse des Ecoles :

Après lecture par Madame le Maire des propositions de la commission finances, il est voté en équilibre à l'unanimité des membres présents.

Il s'élève à :

- Section de fonctionnement **50 995,25 €**

#### 6- Récupération des frais de fonctionnement des écoles auprès des autres communes du RPI :

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que comme chaque année, et comme prévu par convention entre les communes de St Pardoux la Rivière, St Front la Rivière, Milhac de Nontron et Sceau St Angel, il y a lieu de récupérer les frais de fonctionnement des écoles auprès des autres communes du RPI.

Elle donne lecture du récapitulatif établi par la commission scolaire et indique les sommes dues par chacune des communes :

- Milhac doit à St Pardoux la somme de 29 391,13 euros
- Saint Front la R. doit à St Pardoux la somme de : 7 719,63 euros
- Sceau St Angel doit à St Pardoux la somme de : 4 322,22 euros

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents la recette détaillée ci-dessus.

#### 7- SDE 24 : Eclairage solaire Route du Couvent :

Madame le Maire indique qu'une délibération de principe a été prise au précédent Conseil pour installer 4 luminaires solaires sur la Route du Couvent.

Le SDE nous a fait parvenir le dossier définitif sur lequel il faut délibérer.

Le montant des travaux estimé à 18 750,86 euros TTC est identique à celui annoncé le 2 mars dernier.

S'agissant de travaux « extension - solution Led » et en application du règlement d'intervention du SDE 24, la participation de la commune s'élève à 70% de la dépense HT, soit un montant estimé à 10 938 euros HT.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des présents, pour la réalisation de l'opération suivant l'estimation ci-dessus.

#### 8- Motion projet « Hercule » (projet de réforme du groupe EDF) :

Alain BOUSSARIE fait part de la motion qui a été votée par le SDE 24 contre le projet « Hercule » qui prévoit le démantèlement d'EDF.

Le Conseil Municipal décide par 14 voix « Pour » et 1 abstention de voter la motion proposée contre le projet « Hercule »

#### 9- SDE 24 : Adhésion au groupement d'achat d'énergie électricité ou gaz :

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite dans l'immédiat.

#### 10- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais :

La CCPN a voté une modification statutaire lors de sa séance du 25 mars dernier afin d'intégrer le projet ENSAD dans les compétences communautaires. Cette modification doit être validée par les communes de la communauté.

Le Conseil Municipal, par 14 voix « Pour » et 1 abstention, donne son accord à la modification des statuts de la CCPN afin d'intégrer l'ENSAB

La séance est levée à 21 h 30